

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur et Madame THIENPONT VERMOTE demeurant Stationstraat 41A à 8552 Moen.

Le terrain concerné est situé Rue Horliti à 7750 Amougies et cadastré division 1, section A n°489N.

Le projet est de type : Construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes : Construction d'une habitation unifamiliale composée de deux volumes à toiture à deux versants, implantés perpendiculairement à la voirie, reliés par un volume intermédiaire à toiture plate, comprenant un garage de six voitures. Le projet s'écarte du Schéma d'Orientation Local n°1 dit « du Renard » pour les motifs suivants : Débordement de toiture, dépassement de la zone constructible pour le garage enterré, le nombre d'étage, les toitures en terrasse, les matériaux..

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h00 à 11h30 à l'adresse suivante : Mont-de-L'Enclus, Service Urbanisme, Place d'Amougies(AM) 2, 7750 Amougies :

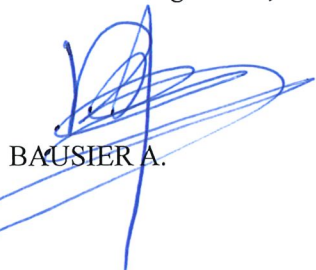
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme (069/76.82.63) dont les bureaux se trouvent à 7750 Mont de l'Enclus – Place d'Amougies, 2.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14 juillet 2026 au 28 août 2026 au collège communal :

En application de l'Art.D.I.16., les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août, (du 16/07/2026 au 15/08/2026 dans le cas présent, soit 31 jours de suspension).

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Mont-de-L'Enclus, Place d'Amougies(AM) 2 à 7750 Amougies ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante dogimont.e@montdelenclus.be

La Directrice générale,


BAUSIER A.

Le Bourgmestre,


BOURDEAUD'HUY J.P.